

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2023

Étaient présents : M. Pierre-Henri Desmettre, Maire, Mme Crépin, Mme Lion-Duvivier, M. Muguet, adjoints, M. Denys, Mme Cailleteau, M. Bossaert, Mme De Seixas, Mme Kerkhove, Mme Horn, Mme Leclercq, Mme Montagnon, Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy, Mme Dobbelaere.

Procurations :

M. Duhaut a donné procuration à M. Denys  
Mme Duhaut a donné procuration à Mme Cailleteau  
Mme Godefroid a donné procuration à Mme Leclercq  
M. Pouxberthe a donné procuration à Mme De Seixas  
M. Wavrant a donné procuration à Mme Delemer

Absents : M. Facompré, M. Deru

Secrétaire de séance :

Nombre de conseillers en exercice : 23 ; Présents : 15 ; Absents : 2 ; Votants : 20

En préalable à ce conseil municipal destiné au budget, Monsieur le Maire doit parler de deux absents. Le premier, c'est Serge Denys, qui a fait un travail intéressant, important et qui est en relation avec tout le débat et tout le budget qui va être évoqué. Il a fait le relevé qui a permis de contrôler les températures. Il voulait le remercier. La deuxième personne dont il voulait parler, c'est Xavier Duhaut. Il va avoir besoin de la collaboration de tous, car aujourd'hui, l'équipe municipale entreprend un travail concernant la gestion des salles. Cette gestion des salles est bien sûr toujours liée au budget, mais aussi au respect des installations. Xavier est en charge de regarder si les plannings qu'ils ont sont bien en relation avec les taux d'occupation, car un des postes sur lequel il est possible d'agir, c'est le poste des interventions de Domoveil Artemis. L'équipe municipale va plus que sensibiliser les associations sur ce sujet et y reviendra dans le cadre du budget, notamment au niveau des subventions. Monsieur le Maire serait incomplet dans cette introduction sans signaler qu'ils perdent leur trésorière, Mme Descamps, qui aujourd'hui ne s'occupera plus de Templemars. Monsieur le Maire a chargé Madame Bernard de lui dire qu'ils ont été heureux de bénéficier, à travers les mandats, de son expertise, de sa bienveillance, mais aussi quelquefois de sa rigueur.

Monsieur le Maire conclut son introduction et annonce l'approbation du procès-verbal de la séance du 8 février 2023 que les élus ont tous reçu. Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles observations.

Monsieur le Maire met au vote l'adoption de ce procès-verbal. Le procès-verbal est adopté.

Monsieur le Maire informe qu'un conseil municipal sera organisé le 9 juin. C'est une date obligatoire qui permet d'établir la liste des délégués qui éliront les sénateurs. Il conviendra d'un rendez vous avec Madame Delemer pour l'organisation de cette élection des différents délégués.

Les membres du conseil ont reçu lors de cette convocation l'état des indemnités concernant les élus. Monsieur le Maire précise que c'est une obligation légale qui doit intervenir avant le vote du budget. Il constate aujourd'hui que cette obligation a été réalisée.

### **BILAN DE LA POLITIQUE FONCIÈRE 2022**

Le Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation, dans son article L 2241-1 de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions ou décisions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités prévoit que l'examen du compte administratif doit être accompagné d'un débat sur le bilan de la politique foncière, lors de l'exercice considéré.

Le 24 février 2022, le conseil municipal a émis un avis favorable à la majorité des membres pour l'acquisition d'un bâtiment et terrain située Parking des Périseaux pour un montant de 155 000,00 €uros appartenant à la SCI Colombe.

Monsieur le Maire annonce qu'ils vont maintenant entrer dans le conseil municipal en lui-même avec le bilan de la politique foncière. Il rappelle que le Code général des collectivités territoriales fait obligation dans son article L. 2244-1 de dresser par délibération, chaque année, le bilan des acquisitions foncières pour les communes de plus de 2 000 habitants. Les acquisitions foncières réalisées en 2022 sont les suivantes : le conseil municipal du 24 février 2022 a émis un avis favorable à la majorité des membres pour l'acquisition des bâtiments et terrains situés au parking des Périseaux pour un montant de 155 000 €, appartenant à la SCI Colombe. C'est la seule acquisition réalisée par le conseil municipal en 2022.

### **ÉTAT DE LA DETTE**

Madame De Seixas, conseillère déléguée aux finances rappelle que, par délibération en date du 29 septembre 2010, il a été décidé d'effectuer un point annuel sur l'état de la dette de la Commune, au moment du vote du budget primitif, Monsieur le Maire souhaite poursuivre cette mesure.

L'encours de la dette au 1er janvier 2023 est de : 4 680 352,95 €uros. Les annuités pour 2023 s'élèveront à 265 450,21 €uros soit 65 114,06 € d'intérêts et 200 336,15 € de capital. Ces annuités portent sur 4 emprunts :

- 1) Crédit Agricole Nord de France contracté le 02/10/2019 pour un montant de 2 500 000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,09 échéance annuelle
- 2) Banque Postale contracté le 04/07/2018 pour un montant de 2 500 000,00 €uros sur 25 ans avec un taux fixe de 1,81 échéance trimestrielle
- 3) Caisse d'allocations Familiales contracté le 22/10/2018 et mis en place le 12 juillet 2022 sur 10 ans sans intérêt échéance annuelle
- 4) Crédit Agricole Nord de France contracté le 8/04/2018 pour un montant de 155 000,00 € sur 15 ans avec un taux fixe de 0,93 % échéance annuelle

La dette par habitant est fin 2022 de 1 365,96 €uros qui est supérieur à la moyenne nationale de la strate qui est de : 679 €uros (ratio 2021 – Les collectivités locales en chiffres 2022)

Madame De Seixas présente ses excuses, car elle a des appareils auditifs et elle a un problème ce soir, ce qui fait qu'elle n'entend plus bien. Elle va essayer de faire de son mieux. Par délibération du 29 septembre 2010, il avait été décidé qu'un point annuel sur l'état de la dette de la commune sera fait au moment du vote du budget primitif, ce que Monsieur le Maire a souhaité poursuivre. L'encours de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2023 est de 4 680 352,95 €. Les annuités pour 2023 s'élèveront à 265 450,21 €, soit 65 114,06 € d'intérêts et 200 336,15 € de capital. Ces annuités portent sur quatre emprunts :

Le premier emprunt est celui du Crédit Agricole, a contracté le 2 octobre 2019 pour un montant de 2,5 millions d'euros sur 25 ans, avec un taux fixe de 1,09 à échéance annuelle.

Le second emprunt concerne la Banque Postale, contracté le 4 juillet 2018 pour un montant de 2,5 millions d'euros sur 25 ans également, avec un taux fixe de 1,81 à une échéance trimestrielle.

Le troisième emprunt concerne la Caisse d'allocations familiales. Il a été contracté le 22 octobre 2018 et mis en place le 12 juillet 2022 sur dix, sans intérêt.

Le quatrième concerne le Crédit Agricole Nord de France, contracté le 8 avril 2018 pour un montant de 155 000 € sur quinze ans avec un taux fixe de 0,93 % à échéance annuelle.

La dette par habitant est, fin 2022, de 1 365,96 €, ce qui est supérieur à la moyenne nationale de la strate à 679 €.

Monsieur le Maire remercie Madame De Seixas et s'enquiert d'éventuelles questions. En l'absence de question, il annonce le point suivant, à savoir le compte de gestion 2022.

### **COMPTE DE GESTION 2022**

Madame De Seixas présente le compte de gestion 2022. Au niveau des recettes d'investissement, le total de section s'élève à 1 573 027,74 €. Les dépenses nettes,

toujours pour la partie investissement, s'élèvent à 1 192 171,56 €, soit un résultat excédentaire de 380 856,18 € pour la section investissement. Pour la partie fonctionnement, le total recettes est de 4 030 937,61 €, pour des dépenses nettes de 3 640 547,68 €, ce qui fait un excédent pour la section fonctionnement de 390 389,93 €. Le total des sections s'élève à 5 630 000 € au niveau des recettes nettes et pour les dépenses à 4 832 719,24 €.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions puis soumet le compte de gestion à l'approbation. Le compte de gestion 2022 est approuvé à l'unanimité.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2022**

Madame De Seixas présente le compte administratif de 2022. Elle précise qu'elle va reprendre le résultat sur la vue d'ensemble. Elle pense que ce sera plus simple pour tout le monde puisqu'ils ont également eu les documents. Au niveau de l'exercice, les dépenses en section de fonctionnement s'élèvent à 3 640 547,68 €. Les dépenses pour l'investissement sont de 1 192 171,56 € avec un report en section d'investissement de 23 602,07 €, ce qui amène à un total de 4 856 321,31 €. Pour la partie recettes, la section de fonctionnement s'élève à 3 030 937,61 €, la section investissement à 1 573 027,74 € pour un total de 5 603 965,35 €. Il convient d'ajouter les restes à réaliser. Pour la section investissement, en dépenses, cela équivaut à 144 533,45 € et à 196 000 € pour les recettes. Le résultat, en total cumulé, est de 5 854 076 € en dépenses, 5 799 965,35 € en recettes.

Monsieur le Maire constate que ce compte administratif est en corrélation avec ce qui a été constaté au niveau du compte de gestion. Il s'enquiert d'éventuelles questions. Monsieur le Maire quitte la salle et Mme Crépin met au vote l'adoption du compte administratif 2022. Le compte administratif 2022 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ses remerciements, car ce travail est un travail collectif, même si cela n'apparaît pas forcément dans l'esprit. Ce qui a été voté, c'est ce que l'équipe municipale a fait en 2022 et avant de passer à 2023, il fallait qu'ils soient clairs sur 2022. Il remercie les agents, les services, Madame Bernard, pour tous les éléments qu'ils ont pu leur donner en temps et en heure et qui leur ont permis de travailler. Il aura l'occasion d'y revenir dans la présentation du budget 2023.

### **AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2022**

Madame De Seixas, conseillère déléguée aux finances, indique que l'examen du compte administratif 2022 laisse apparaître :

- un excédent de la section de fonctionnement de 390 389,93 euros

- un excédent de la section d'investissement de 380 856,18 euros, auquel il convient de déduire 23 602,07 € et desquels il convient d'ajouter l'excédent des restes à réaliser de 51 466,55 euros soit un résultat de la section d'investissement excédentaire de 408 720,66 € et un résultat de clôture de la section d'investissement excédentaire de 357 254,11 €.

Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, Madame De Seixas propose :

- sur l'excédent de fonctionnement 2022 de 390 389,93 € : affecter 215 000,00 euros en report à nouveau de la section de fonctionnement et 175 389,93 euros affecter à la section d'investissement.

Madame De Seixas présente les affectations des résultats de 2022. L'examen du compte administratif laissait apparaître l'excédent de la section de fonctionnement de 390 389,93 € et un excédent dans la section investissement pour 380 856,18 €, auquel il convient de déduire 23 602,07 € et d'ajouter l'excédent des restes à réaliser de 51 466,55 €, soit un résultat de la section investissement excédentaire de 410 720,66 € et un résultat de clôture de la section investissement excédentaire de 356 254,11 €. Comme indiqué lors du débat d'orientations budgétaires, la majorité propose, sur l'excédent de fonctionnement 2022 de 390 389,93 €, d'affecter 215 000 € en report à nouveau dans la section de fonctionnement et 175 309,93 € à la section investissement.

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions sur cette ventilation, qui est une ventilation un peu nouvelle pour Templemars, il aura l'occasion d'y revenir tout à l'heure dans la présentation du budget 2023. Il rassure les élus sur le fait qu'ils auront l'occasion de se réexprimer après la présentation du budget 2023.

Madame Delemer fait remarquer que Monsieur le Maire leur avait remis le résultat budgétaire de l'exercice et dans le tableau, ce ne sont pas ces résultats qui doivent être pris pour l'affectation des résultats de l'exercice 2022. Ce ne sont pas ces chiffres-là, parce qu'il y a un décalage.

Monsieur le Maire met au vote l'affectation des résultats de l'exercice 2022.

L'affectation du résultat est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire les remercie. C'est une première étape qui permet de conforter ce qu'il va leur proposer après, le budget, mais il leur faut aussi passer au vote des taux de fiscalité directe locale.

### **VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que les taux de fiscalité n'ont pas été augmentés depuis 2010. Dans un contexte économique particulièrement

difficile avec une inflation à 7 % et une hausse très conséquente des dépenses énergétiques, il convient d'augmenter les taux d'imposition.

Monsieur le Maire rappelle également que depuis le 1er janvier 2023, plus aucun contribuable ne paie de taxe d'habitation sur sa résidence principale. En revanche, la réforme sur la taxe d'habitation ne s'applique pas aux résidences secondaires.

De même, les logements vacants inoccupés depuis plus de 2 ans sont désormais soumis à une taxe d'habitation.

Rappel des taux 2022 :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	34,46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	44,31 %
Taxe d'habitation	24,21 %

Monsieur le Maire propose d'augmenter ces taux de 2 points qui représentent une hausse des taux 5,8143 %.

Les taux d'imposition 2023 seraient donc :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	36,46 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	46,31 %
Taxe d'habitation lien des taux)	25,61 % (respect de la règle de

Ce sont des chiffres qui doivent être argumentés et l'équipe municipale a fait, à l'attention des membres du conseil et pour leur information, un travail – que les élus ont peut-être fait individuellement en préparation de ce conseil municipal, mais que peut-être certains n'ont pas eu le temps de faire. La majorité a pris quatre exemples réels : un rue Wattrelot, un rue Jules Guesde, un rue Jean Jacques-Rousseau et un rue Hornain.

Les valeurs locatives sont de 3 244 € pour la rue Édouard Wattrelos et si les nouveaux taux sont votés, c'est-à-dire que s'ils additionnent la hausse décidée par le gouvernement de 7,1 % et les deux points soumis à proposition de vote, le contribuable paiera 234,74 € de plus par an.

Pour un logement dont la valeur locative est de 2 000,08 € rue Jules Guesde, le contribuable paiera 162,09 €, toujours par an. Pour un logement dont la valeur locative est de 1 108 € rue Jean Jacques Rousseau, le contribuable paiera 78,94 € par an. Pour un logement rue Hornain dont la valeur locative est de 950 €, le contribuable paiera 68,74 € par an.

Pour que l'information des membres du conseil soit complète, Monsieur le Maire donne deux chiffres. Il les invite à retenir essentiellement la rue Jean Jacques-Rousseau avec

la base de valeur locative de 1 108 €, car elle représente 90 % de l'imposition des Templemarois. Il faut aussi connaître qu'elle va être l'incidence financière. Ces augmentations permettront à la commune de disposer d'une recette complémentaire de 208 211,40 €. Monsieur le Maire concède que c'est un renoncement à une promesse de campagne qui avait été faite en 2020. C'est une des décisions importantes de ce mandat. Monsieur le Maire précise que cela n'a pas été facile, mais la majorité reviendra sur ses motivations. Il est aussi important que les élus aient connaissance des taxes foncières sur les propriétés bâties qui sont votées par la commune, 36,46 %, et qui sont à ramener à un taux national constaté de 38,28 %. Pour mémoire, le département du Nord possède une moyenne à 46,49 %. Ça, c'est pour la taxe foncière sur les propriétés bâties. Pour les propriétés non bâties, il est proposé de voter 46,31 %, le taux national est à 50,44 % et le taux départemental est à 57,71 %. Pour la taxe d'habitation, il est proposé de voter 25,61 %, le taux national est de 22,98 %, le taux départemental est à 40,15 %.

La tentation était d'aller plus loin, mais il pense que cela n'aurait pas été nécessaire et il y a eu un arbitrage qui a été déjà débattu en commission finances et sur lequel ils reviendront au moment du budget. Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions sur cette augmentation des taux.

Madame Griffard aurait souhaité avoir une explication quant à la phrase prononcée par Monsieur le Maire au moment de proposer l'augmentation des taux de deux points : « Ce qui représente une hausse de 5,81 % ».

Monsieur le Maire explique que c'est purement mathématique. Ils ont aujourd'hui une base qui est de 34,46. L'équipe municipale leur propose de passer à 36,46 et la machine à calculer considère qu'il y a 5,81 % de hausse. C'est aussi ce qui leur permet d'être en transparence, parce que dans les médias, certaines communes indiquent « nous augmentons de 20 % ». Là, l'équipe municipale parle en point et ils ont pensé que c'était intéressant pour leur information de donner ce calcul. Monsieur le Maire demande à Madame Griffard s'il a répondu à sa question.

Madame Griffard comprend bien l'augmentation des dépenses, par contre, elle ne comprend pas la hausse de 5,81 %. Effectivement, dans les propriétés bâties, pour passer de 34,36 % à 36,36 %, il y a bien une augmentation de 5,81 %, de deux points. Par contre, quand ils passent de 44,31 à 46,31, cela n'augmente pas le taux de 5,81 %. C'est juste que soit il faut mettre les deux taux, qui ne sont pas équivalents, soit il faut mettre les points.

Monsieur le Maire comprend sa question et assure qu'ils vont faire cette modification.

Monsieur le Maire indique que certaines communes parlent en points et d'autres parlent en pourcentage suivant la façon dont on veut présenter les choses. C'est par souci de transparence qu'il a parlé de ces 5,81 %. Il convient qu'il ne s'agit pas de la même chose. Il est d'accord. Ce sera rectifié.

Madame Delemer explique que comme elle a pu le dire lors du débat d'orientation budgétaire, son groupe n'est pas favorable à cette augmentation de deux points supplémentaires qui vient s'ajouter à l'augmentation nationale des bases locatives. Actuellement, l'État est en train de reconstruire toutes les habitations puisque la Ville doit se déclarer pour juin sur leurs propriétés. Elle a un doute pour l'année prochaine, pour l'augmentation aussi, donc elle trouve qu'appliquer simplement, comme cela se faisait les années précédentes, l'augmentation des taxes sur les valeurs locatives, cette fois-ci de 7,1 %, c'est déjà trop. Son groupe n'est donc pas favorable pour cette augmentation de deux points, surtout que lors de la commission finances, la majorité leur a indiqué qu'il y aurait des augmentations de tarifs. Madame Delemer fait remarquer que cela fait beaucoup d'augmentations : la taxe d'habitation, les tarifs, plus l'inflation. Cela fait quand même beaucoup pour la population.

Monsieur le Maire répond que l'équipe municipale a des impératifs. Il estime que Madame Delemer va avoir la réponse à tout cela dans sa présentation du budget 2023. Il entend bien sa question et s'il n'y répond pas, ils reviendront dessus. Il précise que bien sûr, tous ici présents, ils auraient voulu ne pas augmenter les tarifs, augmenter les services et baisser les impôts, ils auraient été d'accord. Si l'équipe municipale travaille sur ce budget depuis pratiquement septembre, ce n'est pas pour rien. Il ne peut pas lui dire que c'est de gaieté de cœur qu'il va leur demander de voter cette augmentation des taux, ce serait un mensonge, mais c'est une réalité. Monsieur le Maire propose de passer au vote.

Madame Delemer fait remarquer que la majorité a fait des choix dans le budget que son groupe n'aurait pas faits. Ils n'auraient pas eu cette augmentation de leur côté, ils arrivaient à équilibrer sans.

Mme Kerkhove considère qu'elle ne va pas refaire son argumentation du dernier conseil municipal.

L'augmentation des taux est adoptée avec 12 votes pour en présentiel et 4 votes par procuration, 4 votes contre (Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy, Mme Dobbelaere) et 1 vote contre par procuration (M. Wavrant).

### **SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – VERSEMENT D'UN ACOMPTE**

Monsieur Xavier Duhaut, adjoint en charge des associations et commerces et Madame Lion adjointe en charge des affaires culturelles, proposent de verser aux associations un acompte sur la subvention 2023 équivalent à 50 % de la subvention de base 2022 et de procéder au versement du solde en septembre.

Ils proposent également que soient déduits du solde de la subvention, les montants payés par la commune pour des déplacements intempestifs de la société de télésurveillance de nos bâtiments.

Il est donc proposé d'adopter les subventions suivantes :

- Associations dans lesquelles aucun membre du conseil municipal n'est adhérent (soumis à un vote groupé)

ASSOCIATIONS	SUBVENTION 2022 DE BASE	acompte 50 % de base 2022
AÉROMODÉLISME	410,00 €	205,00 €
BADMINTON	1 262,00 €	631,00 €
ASWT Basket CLUB	1 770,00 €	885,00 €
JUDO CLUB	1 930,00 €	965,00 €
KARATÉ CLUB	1 958,00 €	979,00 €
MODERN JAZZ DANSE	732,00 €	366,00 €
PING PONG CLUB	1 307,00 €	653,50 €
AMICALE DU PERSONNEL COMMUNAL	700,00 €	350,00 €
ASSOCIATION DES DONNEURS DE SANG	490,00 €	245,00 €
UCT SOLDATS DE France	851,00 €	425,50 €
Jardins familiaux	410,00 €	205,00 €
Les Templemarsiens	450,00 €	225,00 €
TOUS EN SCÈNE	619,00 €	309,50 €
LES Nerviens	410,00 €	205,00 €
POE ITI TAHITI (nouveau)	410,00 €	205,00 €
Les Bleuets de la Mémoire	410,00 €	205,00 €
CLUB DES AÎNÉS	965,00 €	482,50 €
ABCDE	410,00 €	205,00 €
Pévèle Mélantois Terre d'Accueil	410,00 €	205,00 €
SOS UKRAINE	410,00 €	205,00 €
MAM O MAM	410,00 €	205,00 €

FOOTBALL CLUB	6 600,00 €	3 300,00 €
PÉTANQUE CLUB	700,00 €	350,00 €

TENNIS CLUB	2 003,00 €	1 001,50 €
ACT Templemars	552,00 €	276,00 €
ASPHT	410,00 €	205,00 €
ASSOCIATION DOLTO PASTEUR	850,00 €	425,00 €
ASSOCIATION UN PTIT PLUS	666,00 €	333,00 €
ACTIVITÉS TEMPLEMAROISES	855,00 €	427,50 €
TISSER DES LIENS AVEC LES BURUNDAIS	410,00 €	205,00 €
CHORALE CŒUR À CHŒUR	685,00 €	342,50 €
TEMPO	720,00 €	360,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>31 175,00 €</b>	<b>15 587,50 €</b>

Monsieur le Maire s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Delemer rappelle que lors de la réunion pour les subventions aux associations, il y avait deux soucis avec SOS UKRAINE et MAM O MAM, qui n'avaient pas de tarif d'adhésion. Elle demande si ce problème est réglé.

Monsieur le Maire confirme que le problème est réglé. Il va y répondre très simplement. Ils constatent qu'aujourd'hui, 99,99 % des associations loi 1901 font appel à une cotisation, mais lorsque Monsieur le Maire la relit complètement, qu'il regarde les amendements de 1935 et de 1938, il s'aperçoit que cela n'apparaît nulle part. Et donc le terme qu'il a été amené à utiliser, qui est de dire qu'il s'agit d'une jurisprudence qui fait qu'il y a une cotisation, ce n'est pas le cas. De plus, Nadine Morano a passé une loi spécifique pour les MAM. Ils ont émis que ce qui s'appelle le quatrième enfant – Monsieur le Maire n'est pas un spécialiste des MAM, mais Madame Griffard va certainement être d'accord et le quatrième enfant est considéré comme un apport à la collectivité qui permet le fonctionnement. Pour être concret, c'est le téléphone, le loyer, l'eau, qui sont utilisés par le quatrième enfant en termes de revenus. Là aussi, il ne s'agit pas de quelque chose d'écrit, mais c'est quelque chose qui est constaté. Quant à SOS Ukraine, l'association a fourni son dossier complété. Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Madame Griffard aimerait savoir, concernant ce versement si les associations à ce jour sont au courant qu'elles vont percevoir leur subvention en deux fois, une partie aujourd'hui et une partie en septembre.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative, elles sont informées.

Madame Griffard précise que sa première question, c'est parce qu'elle se demande si certaines associations, au niveau de leur budget, comme elles ont l'habitude de recevoir leurs subventions en une seule fois, ne vont pas être mises en difficulté par rapport à cela. C'était le sens de sa question.

Monsieur le Maire considère que s'il y avait ce genre de problématique, l'équipe municipale y répondrait. Ils sont conscients qu'aujourd'hui, certaines associations sont en manque de trésorerie et ils regarderont cela avec bienveillance. Monsieur le Maire précise l'objectif. La Ville a pris l'engagement de maintenir les subventions. C'est un engagement qui a été pris lors de leurs différentes réunions. Ils ont gardé la même valeur de points. Ils vont maintenir cet engagement, mais cela ne voudrait rien dire que d'un côté, ils fassent des efforts et que de l'autre côté, ils soient obligés de payer plus de 4 000 € à une société de surveillance uniquement parce que les gens ne badgent pas correctement, parce que les lumières ne sont pas éteintes, etc. Cela fait deux ans qu'ils écrivent gentiment et le résultat est là. Cette année, ils essayent de parler avec une pédagogie différente.

Madame Griffard demande à Monsieur le Maire s'il lui confirme bien que concernant les associations, il y a vraiment eu de la prévention, c'est-à-dire qu'elles ont été averties, mises au courant. Ils ne sont pas passés par la sanction, mais qu'il y a bien eu au préalable un échange avec les associations sur la bonne utilisation des salles.

Madame Griffard pense que c'est important de discuter avec elles, l'échange est important.

Monsieur le Maire répond qu'il ne s'agit pas d'une sanction, cela lui paraît normal. Ils font des efforts. Collectivement, ils se sont arrangés pour que désormais, quand on rentre dans un local, il y ait une lumière rouge qui signale que l'alarme est mise et une lumière verte qui permet de rentrer. La Ville leur a écrit : « Veuillez valider les horaires d'ouverture/fermeture ». Monsieur Duhaut et Monsieur Caby ont revu toutes les programmations. La Ville a mis en place un système qui permet, dans le cas des associations qui souhaiteraient ponctuellement une prolongation d'horaire, il y aura de la flexibilité. Il n'est pas certain que toutes les associations ont entendu le message de Monsieur le Maire.

Madame Griffard précise qu'à partir du moment où tout le monde est prévenu, elle ne va pas revenir sur le choix de l'équipe municipale.

Madame Griffard voulait être sûre qu'il y a eu un travail en amont, avant de les sanctionner en déplaçant leur subvention. Elle sait que c'est un travail qui prend du temps.

Madame Delemer rappelle à Monsieur le Maire que lors de la réunion sur les montants donnés aux associations, il leur avait proposé de donner une subvention exceptionnelle aux Activités Templemaroises.

Monsieur le Maire explique qu'ils les recevront la semaine prochaine, il va regarder son agenda, et donc ils vont discuter des modalités de cette subvention exceptionnelle. Il ajoute que Madame Delemer avait posé une question concernant l'OCSAT, ils seront aussi reçus la semaine prochaine pour savoir sur quelle base ils travailleront en 2023. Monsieur le Maire précise que tout cela va être fait dans le contexte de la bienveillance par rapport aux associations.

Il n'est pas possible de dire aux vœux du Maire que les associations, c'est le poumon de la commune, et baisser les subventions et ne pas regarder avec bienveillance leurs difficultés. Tout le monde est confronté aux difficultés. Il ne peut pas demander, au moment de la lecture du budget, de la bienveillance et de la compréhension et de ne pas faire la même chose au niveau des associations.

Monsieur le Maire précise que dans la jurisprudence, normalement, les membres d'une association ne doivent pas participer aux votes. Il a contacté l'URACEN qui lui a dit que les derniers jugements et les dernières délibérations ont un peu assoupli le dispositif. En effet, les associations d'une façon générale sont en manque de dirigeants et même quelquefois en manque d'adhérents, donc le législateur a souhaité assouplir et donc ne prendront pas part à ce vote concernant les subventions les élus qui sont membres du bureau, c'est-à-dire de la direction d'une association. À cette heure-ci, il y a Madame Lion, Monsieur Wavrant et Monsieur Denys. Monsieur le Maire leur demande de ne pas participer au vote et procède au vote.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité, Madame Lion Duvivier, Monsieur Denys et Mr Wavrant n'ayant pas pris part au vote.

La Ville va donc procéder au versement. L'objectif, Monsieur le Maire le rappelle, c'est bien sûr de verser 100 % dès le mois de septembre aux associations.

### **BUDGET PRIMITIF 2023**

Madame De Seixas, conseillère déléguée aux finances, présente le budget primitif 2023. (cf. documents joints)

Madame De Seixas indique que le budget primitif 2023 a été présenté en commission finances le 29 mars 2023.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'ils vont devoir se prononcer sur le budget primitif 2023 qui va être présenté par Madame De Seixas. En avant-propos, il doit remercier les adjoints, les élus, mais aussi les agents qui ont participé à l'élaboration de ce budget primitif. Il présente ses remerciements à la commission

finances qui a préparé ce BP 2023. Ce budget primitif 2023 est une rupture par rapport à ce qu'ils ont connu ces dernières décennies. En effet, il se construit au centre d'une dépression qu'ils n'avaient pas connue. C'est le moment de rappeler qu'en 2023, la Ville doit rembourser le prêt contracté pour la réalisation du groupement scolaire dans sa totalité, soit plus de 200 000 €, et de prendre en compte la crise énergétique qui pèse elle aussi plus de 200 000 €. L'inflation est une réalité et la revalorisation des salaires dans la fonction publique se traduit par quelque 94 000 € de plus par rapport à 2022. Il est à cette heure difficile de chiffrer l'inflation, car les chiffres évoluent entre 5 % et 7 %. En termes de recettes, l'État n'a pas revalorisé ses dotations, à l'exception de la revalorisation des bases locatives qui a été pointée tout à l'heure et qui sert de calcul à la taxe foncière et à la taxe d'habitation. Elle est revalorisée de 7,1 %, ce qui représente 116 000 € pour la commune. L'équipe municipale espère en 2023 enregistrer les mêmes performances sur les droits de mutation – il rappelle que c'est quelque chose qui aujourd'hui est inscrit au budget à plus de 100 000 €. Habituellement, la Ville enregistre une recette aux alentours de 80 000 €, il y a eu beaucoup de mouvements, beaucoup de ventes de logements et ils ont eu la bonne surprise d'avoir cette recette supplémentaire. Le budget présenté est un budget qui leur permet de faire face à leurs obligations.

Il est économe, mais pas austère. Les élus, pour faire ce budget, se sont calqués sur les dépenses de 2022, sans tenir compte de l'inflation. C'est un pari sur leur faculté collective à innover, à se remettre en cause et à réaliser les mêmes services aux Templemarois, à moindre coût. L'équipe municipale a fait preuve d'optimisme en anticipant notamment sur les postes d'économies d'énergie, d'où son intervention tout à l'heure sur le travail de Monsieur Denys, et qu'ils vont réaliser grâce à la mobilisation de tous et la mobilisation de chacun.

Le budget est destiné à dégager un virement à la section investissement qui leur permet de préparer l'avenir et de constituer les apports nécessaires pour obtenir les fonds de concours. Hôtel de Ville, salle polyvalente, mais en 2023, sans **\*\* (00.56.14)**, car il y a trop d'incertitudes. L'équipe municipale met tout en œuvre collectivement pour avoir, en fin d'année prochaine, une bonne surprise et avoir un excédent à verser à la section investissement plus important sans avoir détérioré le service aux Templemarois. L'équipe municipale est confrontée à la réalité des chiffres avec un budget qui frise les 4 millions d'euros, et ils prévoient en 2023 un virement à la section d'investissement de plus de 234 000 €. Cette performance, et dans l'assemblée, personne ne le contredira, est très en deçà de ce qui a été réalisé les années précédentes, où ils avaient consacré 100 % du résultat à l'investissement. Monsieur le Maire tient à s'en expliquer. S'ils comptabilisent les dépenses incompressibles et techniques, certes, avec les recettes mises en face, Templemars fonctionnera, mais sans cet arbitrage budgétaire, dans la vie sociale, dans le lien, le sport, la culture, le monde associatif, bref, le bien vivre ensemble, il y aurait eu des sacrifices. C'est pour éviter ce scénario catastrophe que le conseil municipal a voté une augmentation de deux points de la fiscalité et qu'elle a été utilisée pour ce budget. Pour éviter un taux supérieur, l'équipe municipale a décidé d'affecter 215 000 € de l'excédent budgétaire constaté de 390 000 € en 2022. Cela leur paraissait normal parce que c'est le résultat

des efforts qui ont été faits dès que la crise est apparue et qu'ils ont collectivement réalisés.

Il le disait en introduction, ce budget est un budget en rupture, car la Ville avait pris l'habitude de dire « oui », et aujourd'hui, il leur faudra trouver des solutions avant de dire « oui ». C'est nouveau, ce n'est pas dans la culture de la Ville, ce n'est pas leur souhait, mais il faudra systématiquement se poser la question. En effet, dès à présent il leur faut préparer le budget 2024. Quand ce budget 2022 sera voté, il faudra se mettre au travail dès demain matin. Il leur faut se consacrer pleinement aux économies, car pour réaliser le budget 2024, ils n'auront pas la possibilité de faire la même opération, c'est-à-dire pomper dans le résultat du fonctionnement au détriment de l'investissement.

Les choix qui ont été faits dans ce budget, en deux mots, c'est pour tenir compte des besoins grandissants dans le domaine de l'enfance jeunesse et plus particulièrement en périscolaire. Ils peuvent se féliciter de la plus grande fréquentation du périscolaire, mais cela a des conséquences budgétaires et il faut les assumer. Autre anticipation : le renforcement du CCAS et du besoin d'accompagnement des séniors. Monsieur le Maire note un effort particulier dans la lutte contre la fracture informatique et contre le désengagement des services publics avec la trésorerie et ils auront à parler très prochainement de La Poste. Sans l'arbitrage douloureux que l'équipe municipale fait, le budget animation, culture aurait été sacrifié. Ce budget à Templemars est structurellement faible, Monsieur le Maire en convient, et depuis très longtemps. Cela leur a été reproché à chaque budget et il s'attend à la remarque. Néanmoins, l'équipe municipale a cherché, avec l'adjoint en charge de ce budget, à maintenir le maximum de liens dans la Ville.

Monsieur le Maire estime qu'il est temps d'aborder maintenant l'investissement. Les investissements se concentreront sur ceux qui permettent de faire des économies d'énergie. Cela n'empêche pas la majorité de terminer l'accès PMR du cimetière, de changer le revêtement du tennis, qui sont bien nécessaires. Depuis des années, la salle Blézel a besoin d'un traitement, notamment au niveau de l'étanchéité. L'équipe municipale est freinée dans son souhait de rénovation par les panneaux photovoltaïques. Il leur faut aujourd'hui non seulement envisager de les remplacer et ils ont entrepris de discuter avec EDF des modalités de sortie de contrat qui avaient été signées au moment de la construction. Cela passera certainement par une négociation avec EDF et avec le décret tertiaire avec un autre site où ils pourront installer des photovoltaïques.

Autre sujet d'inquiétude : le problème de surchauffe au groupe scolaire. Monsieur le Maire prévient qu'il nécessitera certainement un investissement lourd, quelle que soit l'issue de l'expertise et du procès à venir, inéluctable. En janvier, la majorité leur avait annoncé une pause sur l'Hôtel de Ville. Il en va de même pour le projet de salle polyvalente, bien nécessaire aux associations, mais qui doit être reporté. Le budget d'investissement peut paraître court, mais l'équipe municipale se concentrera sur l'entretien du patrimoine et sur la propreté. Ceux qui ont arpenté la ville ces derniers jours ont pu constater que les équipes sont au travail, que la Ville essaye de nettoyer, de rénover et de rendre propre le patrimoine dont ils ont hérité.

Voilà ce qu'il avait à leur dire. C'est une réponse aux votes concernant l'augmentation des taux. Oui, l'équipe municipale aurait voulu leur présenter un budget beaucoup plus ambitieux. Ils s'en sont donné les moyens, les Templemarois s'en donnent les moyens par ces 200 000 € qui apparaissent désormais au budget. Monsieur le Maire ajoute qu'avant de passer la parole à Madame De Seixas, il répond aux éventuelles questions.

Madame Delemer regrette que toutes les commissions n'aient pas été réunies pour préparer le budget. Il y en a certaines qui n'ont pas été réunies, il y a des commissions qui ont été réunies après la commission finances. Cela fait un mélange qui ne permet pas de travailler sereinement.

Monsieur le Maire répond qu'il va lui faire la même réponse : la volonté y est, mais ils sont confrontés aux contraintes des plannings des uns et des autres. Tel que cela a été évoqué, l'équipe municipale essaiera de faire mieux. Monsieur le Maire déplore cette situation.

Madame Delemer fait remarquer que dans l'organisation, les commissions se réunissent et proposent ensuite à la commission finances. Madame Delemer a posé des questions, elle n'a pas eu de réponse pour certaines.

Après, quand son groupe a accordé nos chiffres avec par exemple des commissions qui se sont réunies, les propositions de la commission ne correspondaient pas à ce qui était mis dans le budget. C'est quand même un peu compliqué pour son groupe de travailler.

Monsieur le Maire le conçoit. C'est d'autant plus difficile pour lui de répondre que quand il était à sa place, il déplorait cette situation et l'équipe municipale s'était engagée à faire mieux. Il constate qu'il y a encore une marge de progression. C'est pour cela que dans son discours, il a appelé à ce que dès demain matin, ils se mettent au boulot pour faire des économies, faire des propositions, trouver des solutions. Et en effet, Monsieur le Maire croit qu'il faudra faire un planning des commissions. Il y a des commissions qui doivent se réunir beaucoup plus souvent, beaucoup plus régulièrement. Monsieur le Maire pour établir un planning des disponibilités de son équipe. ,)Son souhait est que les élus ne se posent pas de questions et aient envie de venir au conseil municipal, aux différentes commissions et pour cela, il faut leur faire des propositions acceptables. Ils en ont déjà discuté à titre personnel et Monsieur le Maire sait qu'en 2024, ils doivent progresser là-dessus.

Madame De Seixas souhaiterait mettre un léger bémol à ce que Madame Delemer a dit. Pour la commission finances, l'équipe municipale leur a laissé toute l'opportunité de poser leurs questions. À ce moment-là, ils ne pouvaient pas répondre. Madame De Seixas demande à Madame Bernard si elle avait envoyé un document.

Madame Bernard répond par l'affirmative, cela a été fait pour tous les points soulevés. Elle invite Madame Delemer à en faire part s'il y a des points qui n'avaient pas de réponse.

Madame Griffard explique qu'elle ne va pas à la commission finances, mais il y a des éléments de réponse qu'elle n'a pas eus dans la commission sur des questions qu'elle avait posées et à ce jour, elle attend toujours des réponses. Elle entend bien les arguments de la majorité sur le fait qu'il y a eu un décalage au niveau des dates, que cela ne va pas, etc., elle entend. Par contre, ils savent très bien que le budget doit être voté en avril. Elle que c'est compliqué, elle entend, mais un rétroplanning, cela peut se faire. Un budget, cela se vote en avril.

Monsieur le Maire est d'accord avec elle, mais là, cela a été compliqué de faire ce budget. Mais il entend sa remarque, il ne peut lui faire que la réponse qu'il a déjà donnée. Pour être franc, lui, son souhait, ce serait qu'au 1<sup>er</sup> janvier, ce soit terminé. Cela n'a pas été possible. Il y a eu trop d'incertitudes.

Monsieur le Maire passe la parole à Madame De Seixas, qui va donner les chiffres de ce budget.

Madame De Seixas annonce qu'elle va reprendre chapitre par chapitre, elle ne passe pas directement à la fiche globale. Pour la section de fonctionnement, au niveau des dépenses pour le chapitre 020, il y a un total d'environ 1 492 115 €. En 012, charges de personnels et frais assimilés, 2 170 000 €. Chapitre 65, autres charges de gestion courante, 200 225,44 €, soit un total des dépenses de gestion courante à 3 268 344,44 €, auxquelles viennent s'ajouter au chapitre 66 les charges financières pour 65 014,99 €. Les charges exceptionnelles, chapitre 67, s'élèvent à 3 600 €. Les dotations aux provisions budgétaires, chapitre 68, pour 63 000 €, soit un total de dépenses réelles de fonctionnement à 3 930 987,43 €. Y a été ajouté le virement à la section investissement, chapitre 023, avec 234 620,57 € et au 042, 86 000 €, soit un total des dépenses de fonctionnement cumulé à 4 260 108 €.

Au niveau des recettes de fonctionnement, 013, atténuation de charges, 18 170 €. Chapitre 70, produits des services du domaine et ventes diverses, 264 653 €. Chapitre 73, impôts et taxes, 3 434 552 €. Chapitre 74, dotations et participations, 244 733 €. Chapitre 75, autres produits de gestion courante, 35 100 €, soit un total des recettes de gestion pour 3 997 208 €. Il faut y rajouter les produits exceptionnels, chapitre 77, pour 7 900 €. Le total des recettes réelles de fonctionnement est de 7 005 000 €. Ils y ajoutent, au chapitre 042, les ordres de transfert entre sections, soit 40 000 €, pour un total au final de 4 045 108 €. On doit y ajouter la partie du résultat de l'exercice 2022 de 215 000 €. Ils ont bien un équilibre des recettes de fonctionnement cumulé à 4 260 108 €.

Au niveau des dépenses d'investissement, chapitre 20, les immobilisations incorporelles s'élèvent à 15 746,53 €. Au chapitre 21, les immobilisations corporelles représentent 557 131,80 €. Le total des opérations d'équipements est de 337 000 € et

donc le total des dépenses d'équipements est de 909 878,34 €. Au chapitre 13, les subventions d'investissement sont de 446,27 €. Pour le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées, 200 400 €, soit un total de dépenses financières de 200 846,27 €, pour un total de dépenses réelles d'investissement 1 110 724,61 €. Les opérations d'ordres de transfert entre sections sont de 40 000 €. Cela fait un résultat des dépenses d'investissement cumulé à 1 150 724,61 €.

Au niveau des recettes d'investissement, au chapitre 13, les subventions d'investissement hors 138, 205 620 €, c'est le total des recettes d'équipements. En chapitre 10, dotations, fonds divers, réserves, le montant est de 91 840 €. Pour le 10-68, l'excédent de fonctionnement capitalisé est de 175 389,93 €, soit un total des recettes financières à 267 229,93 €. Le total des recettes réelles d'investissement est de 472 849,93 €.

Ils font un virement du chapitre 21 à la section de fonctionnement 234 620,57 €, pour le chapitre 040 des opérations d'ordres de transfert en section, 86 000 €, soit un total des recettes d'investissement de 320 620,57 €.

Le solde d'exécution positif reporté et anticipé est de 357 264,11 €, ce qui donne un équilibre de recettes totales d'investissement cumulé à 1 150 724,61 €. Pour information, l'autofinancement prévisionnel dégagé par la section financement est de 64 630,17 €.

Le budget primitif est adopté à 12 votes pour en présentiel et 4 votes par procuration, 4 votes contre (Mme Delemer, Mme Griffard, M. Laloy, Mme Dobbelaere) et 1 vote contre par procuration (M. Wavrant).  
avec 5 abstentions

Monsieur le Maire ajoute que c'est un budget qui prépare 2024. Maintenant, il faut le mettre en œuvre, il va falloir être rigoureux, il va falloir dialoguer correctement avec les agents et bien continuer à travailler dans la façon dont l'équipe municipale a établi ce budget, c'est-à-dire avec d'un côté des dépenses incompressibles, et puis, bien sûr, toutes celles sur lesquelles il y a des choix politiques. Ils doivent travailler ces éléments. Il remercie encore tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce budget.

### **DEMANDE DE SUBVENTION « FONDS DE CONCOURS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS » MIS EN PLACE PAR LA MEL**

Madame De Seixas, conseillère déléguée aux finances indique aux membres de l'assemblée que le patrimoine communal des équipements sportifs de Templemars favorisant la pratique du sport pour tous a besoin d'une remise à niveau des installations existantes au travers des travaux de rénovation et d'amélioration de la performance énergétique.

La commune désire continuer d'investir dans la rénovation énergétique de son patrimoine et d'ainsi participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de réduire ses coûts de fonctionnement et de gestion du parc sportif.

La subvention de la MEL dans le cadre du fonds de concours sport est de 20 % pour les salles de sport individuel et 40 % pour les salles de sport collectif

Les équipements concernés et leur pratique sont les suivants :

<b>nom de la salle</b>	<b>adresse</b>	<b>travaux</b>	<b>type</b>	<b><u>% participation MEL</u></b>
Salle Colette BESSON	55 rue Jean Baptiste Mulier	Amélioration de l'isolation de la toiture des vestiaires en sous-face plafond – travaux en régie	Salle de sport collectif	40 %
		Étanchéité de la toiture des vestiaires	Salle de sport collectif	40 %
		Amélioration du système de chauffage des vestiaires par remplacement des dalles rayonnantes dernière génération – travaux en régie	Salle de sport collectif	40 %
Terrain de football A7	55 rue Jean Baptiste Mulier	Rénovation complète de la surface de jeux (terrain actuellement dangereux et non praticable)	Terrain de grands jeux	40 %

Madame De Seixas demande aux membres de l'assemblée de bien vouloir autoriser la commune à engager les projets et à solliciter le fonds de concours équipements sportifs de la MEL pour ces projets.

Monsieur le Maire remercie Madame De Seixas et s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Griffard demande si les travaux proposés sont des travaux qui sont à l'étude, pour lesquels l'équipe municipale a demandé une subvention, si ce sont des choses qui ont déjà été vues en commission.

Monsieur le Maire répond par l'affirmative : ce sont des choses qui ont été vues en commission et aujourd'hui, il s'agit simplement de demander l'autorisation de faire les demandes de subventions.

Monsieur Laloy demande dans quelle commission cela a été vu.

Monsieur le Maire répond que la commission travaux l'a vu. Monsieur le Maire indique que Monsieur Laloy n'était pas disponible.

Madame Griffard fait remarquer que dans ces cas-là, il faut faire un compte rendu si la commission a eu lieu.

Monsieur le Maire n'a plus en tête la date à laquelle cela s'est fait. Il ajoute que cette demande de subvention, c'est le résultat de plusieurs commissions. Il pense par exemple à l'étanchéité de toiture des vestiaires, ils en sont à la demande de subvention. Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions puis propose de passer au vote.

La délibération est adoptée et Monsieur le Maire les remercie au nom des sportifs.

### **DÉTERMINATION DES TARIFS POUR LES ANIMATIONS** **ET LES SORTIES SÉNIORS 2023**

Madame Crépin, adjointe en charge seniors, action sociale et emploi informe les membres du conseil que des sorties à destination du public seniors seront proposées en 2023.

- Une sortie en bus à Amiens le 19 juin pour la visite guidée des hortillonnages en barque, croisière déjeuner sur le Picardie, et visite guidée de la cathédrale d'Amiens.  
Le tarif proposé pour cette sortie est de : 42 euros par personne
- Une sortie bus à Roubaix le 19 septembre après midi pour la visite du gymnase et du musée de la mémoire et de la création textile.  
Le tarif proposé pour cette sortie est de : 6 €uros par personne.
- Une sortie en bus au Bowling de Seclin le 14 novembre après midi.  
Le tarif proposé est de : 6 €uros par personne (comprend 2 parties de bowling avec la location des chaussures).

Madame Crépin explique qu'ils se sont réunis en commission, comme leur avait fait remarquer Madame Delemer en commission finances, le budget pour les seniors apparaissait déjà, il y avait déjà des sommes qui avaient été terminées, parce qu'il fallait aussi demander des subventions à différents organismes cette délibération est donc un ajout car il faut absolument que cela soit fait pour pouvoir communiquer sur

les évènements qui seront programmés. La commission demande à ce que soient adoptés les tarifs portant sur :

Une sortie à Amiens le 17 juin pour une visite guidée des hortillonnages en barque, croisière déjeuner sur le Picardie, et visite guidée de la cathédrale d'Amiens. Le tarif proposé pour cette sortie est de 42 € par personne. La commune prend en charge le total, c'est l'évaluation du repas. Le reste de la dépense est pris en charge par la commune : les visites guidées et le bus.

Ensuite, une sortie de bus à Roubaix le 19 décembre après-midi pour la visite du gymnase et du musée de la mémoire et de la création textile. Le tarif proposé pour cette sortie est de 6 € par personne, qui comprend la visite guidée pour le musée de la mémoire et de la création textile. Le bus est mis à disposition pour cette sortie.

Ensuite, une sortie en bus au Bowling de Seclin le 14 novembre après midi. L'équipe municipale propose aussi un tarif de 6 € par personne, qui comprend 2 parties de bowling avec la location des chaussures. Le prix réel est de 10,50 € par personne, donc la Ville participe pour l'autre partie et également pour le bus. S'il n'y avait pas suffisamment d'inscrits pour cette sortie Bowling, ils pourraient peut-être envisager de faire du covoiturage pour amener les seniors. Madame Crépin espère qu'il y aura de jeunes seniors à cette sortie. Madame Crépin s'enquiert d'éventuelles questions.

Madame Delemer demande si les 42 € correspondent au repas.

Madame Crépin confirme.

Madame Delemer demande si cela va passer en régie municipale ou si les personnes vont payer au moment des repas.

Madame Crépin répond que cela va passer en régie municipale.

Madame Delemer ne comprend pas la somme de 1 780 € mise pour la sortie « Amiens seniors ». Elle fait remarquer que cela ne s'équilibre pas.

Madame Crépin explique que la sortie au total qui était envisagée, c'est 54 €. La Ville demande aux personnes de participer pour le coût de leur repas et prend en charge différentes entrées et le bus.

Madame Delemer fait remarquer que dans le budget total, cela doit apparaître, mais quand ils regardent, cela n'apparaît pas, 1 780 €. Elle pense qu'il y a déjà 800 € moins le bus, plus les repas. La ligne, c'est 1 780 €. Elle ne comprend pas le budget.

Madame Crépin répond que c'est la participation de la Ville.

Madame Delemer poursuit en disant que la régie reçue rentre dans le budget général, donc elle ne comprend pas la sortie.

Madame Bernard répond que ce que Madame Delemer est en train d'expliquer, c'est ce qu'elle a toujours expliqué, c'est qu'il faut inscrire en dépenses ce qui va être dépensé et en recettes ce qui va être encaissé. Or là, il y a eu la contraction des deux et cela a été inscrit en dépenses. Sauf que dans le budget, il y a une animation qui ne va pas être réalisée, du coup, ils vont pouvoir récupérer cette dépense là qu'ils ne vont pas réaliser pour compléter ce qui n'a pas été inscrit.

Madame Delemer indique que pour elle ce n'est pas un budget sincère.

Monsieur le Maire ajoute que c'est l'éternel problème de ce budget dans le sens où l'immense majorité des lignes de ce budget sont des lignes de dépenses sur lesquelles il n'y a pas de recettes. La difficulté, c'est quand il y a une participation financière des participants. Ils savent aussi que la propension de Madame Bernard ici présente et de toujours être prudente, de mettre les dépenses au total et de minimiser quelquefois les recettes. Et elle a raison parce qu'on ne sait jamais combien il y aura de participants. Au niveau mathématique, c'est bon, mais c'est au niveau de la présentation où ils auraient dû mettre de côté.

Madame Delemer répond qu'au niveau de la présentation, ce sont quand même des comptes publics, il faut faire la recette et la dépense. Et après, il y a une régie qui fait rentrer tout la recette, mais la recette n'est pas attribuée à cette dépense-là. Elle rentre dans le compte général de la mairie.

Madame Bernard explique qu'au départ, c'est parce que Madame Crépin souhaitait faire payer les repas à des seniors sur place. Du coup, cela aurait été très compliqué,. Donc ils ont tout mis dedans et comme il y a une ligne qui ne va pas être exécutée, le total des deux, fait bien le montant de la dépense. Donc il est sincère dans les montants, mais dans la présentation des tableaux Excel, en effet, la dépense n'était pas affectée à la même chose.

Monsieur le Maire rappelle qu'en dehors de cette présentation budgétaire, s'ils reviennent à l'essentiel, c'est-à-dire à plusieurs activités qui sont proposées aux seniors, les membres du conseil sont appelés à se prononcer sur le tarif. Il soumet au vote cette délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire leur souhaite une bonne soirée et lève la séance.

La séance est levée 21H00